

Bernard PERRUT, député du Rhône, membre de la Commission des affaires sociales, Maire de Villefranche-sur-Saône

« Il faut aller plus loin ! »

Faut-il mener des actions d'information et de sensibilisation sur les difficultés des aidants salariés ?

Lorsqu'une personne est malade, atteinte d'un handicap, ou en fin de vie, la présence d'un proche est essentielle mais très exigeante. Comment abandonner son travail, restreindre ses activités, poursuivre sa vie personnelle et familiale, sans oublier le besoin essentiel de répit, pour se préserver et reprendre la force nécessaire ?

Il est important de sensibiliser le grand public, car chacun peut être concerné dans sa vie par la nécessité de cet engagement qui mérite d'être reconnu et soutenu. Il est complémentaire à celui des intervenants des structures de services et de soins qui viennent à domicile auprès de la personne malade ou handicapée.

Les dispositifs « congé de soutien familial » et « congé de solidarité familiale » sont-ils suffisants ?

Ils ont le mérite d'exister mais ils ne sont pas suffisants notamment en raison du manque de rémunération. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement prévoit des mesures en faveur des aidants familiaux, mais qui portent sur la création d'un droit du répit et non pas sur la conciliation avec la vie professionnelle. Il faut donc aller plus loin !

Faut-il développer la formation aux aidants ?

Les proches aidants n'ont pas vocation à remplacer les professionnels, il faut le rappeler. Leur rôle est de coordonner les différents intervenants et d'être un lien essentiel avec eux. Les formations doivent justement permettre de déterminer le rôle et la place de chacun, de fixer des limites, et d'assurer aux proches aidants qualité de vie et santé. Nombreux sont ceux qui renoncent à consulter le médecin, ne prennent aucun répit, et les conséquences peuvent être graves. Il faut donc tout mettre en œuvre pour favoriser le maintien en santé des aidants. Des lieux d'écoute et de soutien sont indispensables, et l'accompagnement des aidants est à développer. Il faut pouvoir leur permettre de concilier vie d'aidant et vie ordinaire, et pour cela des temps de répit sont indispensables.

Quelles sont les mesures prioritaires à mettre en place pour les aidants salariés ?

Les dispositifs légaux qui existent méritent d'être améliorés, et l'entreprise a également son rôle dans l'accompagnement des salariés. Certains dirigeants ont développé des initiatives pour former et sensibiliser l'encadrement. Il faut en effet prendre en compte la situation particulière de l'aidant salarié, et lui permettre d'aménager son temps de travail. On peut évoquer la flexibilité des horaires, le télétravail, etc., et dans une proposition de loi récente je demande, dans le prolongement de la loi du 9 mai 2014, que soit ouverte la possibilité de faire un don de jours de repos à un collègue de travail qui a besoin de s'absenter pour s'occuper d'un proche dépendant.

Comment garantir un traitement égalitaire entre aidants salariés, travailleurs indépendants et fonctionnaires?

Vous évoquez le besoin d'égalité, et je mesure les difficultés que rencontre un artisan et un commerçant pour mener sa mission d'aidant. Et, selon l'importance de l'entreprise, l'absence du salarié ne sera pas sans poser de problème dans l'organisation. Les conséquences sur la gestion de carrière et le salaire ne sont pas neutres pour l'aidant, et il faut que le dispositif de sécurisation des parcours professionnels permette de protéger le salarié assurant le rôle de proche aidant. La diversité des employeurs est telle que la solution n'est pas unique, mais il faut réellement travailler ce sujet.

Comment abordez-vous la gestion de l'aide aux aidants: coût ou investissement?

Tout à un coût, la santé et la prise en charge du handicap ont un coût, mais les solidarités sont essentielles. Je vois l'aide aux aidants comme un réel investissement pour faire en sorte que les personnes en difficulté de vie disposent de l'aide, du réconfort et de l'attention dont elles ont besoin.

La présence d'un aidant facilite le maintien à domicile, et permet à la personne malade de rester dans son cadre de vie. En France, plus de 8 millions de personnes apportent ainsi leur contribution et permettent à la société d'économiser des sommes très importantes. Le vieillissement de la population et l'augmentation des besoins rendent incontournable et urgente la mise en place d'une prise en compte des aidants.

Tel est mon souhait et mon engagement, et je rends hommage à toutes celles et tous ceux qui par amour, devoir, ou faute d'autres solutions, apportent leur énergie, leur dévouement et toute la richesse de leur cœur.